

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze du mois d'octobre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, André FABRE, Eric PUJOL, Eric GUILLAUMIN, Jean-François CLAMOUR (suppléant de Pierre CALMELS), Bernard MIRAMOND, Gérard PORTES, Jean-Michel BOUAT.
Mmes. Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Martine KAZIMIERCZAK, Michèle VINCENT, Marie MILESI.

- Membres de droit :

M. Frédéric ROUSSEL, directeur de cabinet de la Préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental.
CNE Jacques SALVADOR, ADJ Yannick FERRIER, M.Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
LCL Philippe CNOCQUART, chef du Pôle pilotage et stratégie,

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, Préfète du Tarn,
M. Christophe TESTAS.

Mmes Marie-Louise AT, Florence BELOU.

CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,

CNE Jean-Jacques DARGET et SCH Damien GAREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15 pouvoirs : 0/ votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 4.

Date de la convocation : 02 octobre 2020.

RAPPORT N°072/CA - 10/20

OBJET : Désignation des membres représentant l'administration aux instances consultatives du SDIS

Le service départemental d'incendie et de secours est le support de diverses instances au sein desquelles il convient que l'autorité investie du pouvoir de nomination désigne les membres représentant l'administration parmi les membres du conseil d'administration.

Ces instances sont :

- la commission administrative paritaire (CAP) des sapeurs-pompiers professionnels ;
- le comité technique (CT) des sapeurs-pompiers professionnels ;
- le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCD SPV) ;
- le comité hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCT).

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité

Le mandat de certains représentants de l'administration à ces instances ayant expiré en juin 2020 en même temps que la fin de leur mandat communal ou intercommunal, les élus siégeant dans ces instances doivent être remplacés.

En outre, la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi impose dans son article 54 que les membres représentants l'administration ou l'autorité territoriale au sein des **commissions administratives paritaires** instituées au titre de la fonction publique de l'État, de la **fonction publique territoriale** et de la fonction publique hospitalière sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

➤ de procéder aux désignations suivantes conformément à la composition de ces instances fixée par délibération du CASDIS du 4 juillet 2014 :

➤ **Comité technique** : 5 membres titulaires et 5 suppléants ;

Titulaires :	Suppléants :
M. BENOIT	M. TESTAS
MME GERAUD	M. PORTES
MME BIBAL DIOGO	MME BELOU
M. BOUAT	MME KAZIMIERCZAK
M. GUILLAUMIN	LCL VINCENT

➤ **CCD SPV** : 7 membres titulaires et 7 suppléants ;

Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, présidé par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, est composé d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental.

Les représentants de l'administration **sont ceux siégeant au comité technique** du service départemental d'incendie et de secours auxquels s'ajoutent, si le nombre de représentants de l'administration au comité technique est inférieur à 7, des membres du conseil d'administration de l'établissement désignés ou élus en son sein selon des modalités qu'il définit.

Titulaires :	Suppléants :
M. BENOIT	M. TESTAS
MME GERAUD	M. PORTES
MME BIBAL DIOGGO	MME BELOU
M. BOUAT	MME KAZIMIERCZAK
M. GUILLAUMIN	LCL VINCENT
M. MIRAMOND	M. PUJOL
MME BARDOU	M. RAYNAUD

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

- **CHSCT** : 2 membres titulaires et 2 suppléants (étant entendu que 3 membres titulaires et 3 membres suppléants sont désignés parmi les personnels par arrêté du président) ;

Titulaires :	Suppléants :
M. BENOIT	M. TESTAS
M. RAYNAUD	MME GERAUD

- **CAP des SPP non officiers** : 4 membres titulaires et 4 suppléants ;

Titulaires :	Suppléants
M. BENOIT	M. TESTAS
M. RAYNAUD	MME GERAUD
MME BIBAL DIOGO	MME BELOU
MME BARDOU	M. MIRAMOND

- **CAP catégorie C des personnels administratifs et techniques** : 4 membres titulaires et 4 suppléants ;

Titulaires	Suppléants
M. BENOIT	M. TESTAS
M. RAYNAUD	MME GERAUD
MME BIBAL DIOGO	MME BELOU
MME BARDOU	M. MIRAMOND

- **CAP catégorie B des personnels administratifs et techniques** : 3 membres titulaires et 3 suppléants ;

Titulaires :	Suppléants :
M. BENOIT	M. TESTAS
M. RAYNAUD	MME GERAUD
MME BIBAL DIOGO	MME BELOU

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.
Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité